

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
LE 28 FÉVRIER 2018 A 19h 30**

Sont présents:

Mesdames Ève Drouin, Annie Houle, messieurs Jacques Comtois, Yvon Forget, Pierre Guyon, siégeant sous la présidence de monsieur Alain Durand.

Sont également présents:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 24 JANVIER 2018**

Il est proposé par Madame Ève Drouin, et unanimement résolu que le rapport du 24 janvier 2018 est accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. ; MATHIEU DORVAL-PLANTE  
NOUVELLE CONSTRUCTION LOT 5 311 829**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Mathieu Dorval-Plante relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 829 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par Madame Annie Houle, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Alexandre Rémy en lien avec un projet d'agrandissement de l'aire d'élevage et de l'augmentation de la capacité de production laitière du site d'élevage;

Considérant que le calcul des distances séparatrices à respecter d'une habitation, est de 176.3 mètres

Considérant que deux résidences se retrouvent à l'intérieur du rayon de 176.3 mètres;

Considérant que les distances dérogatoires sont de 33.3 mètres dans un cas et de 42.3 mètres dans l'autre cas;

Considérant que les deux principaux intéressés ne s'opposent pas au projet;

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu, que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

### **LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h15

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Durand  
Président